

L'AUTONOMIE COMME OBJECTIF

Les prestations d'aide et de soins à domicile s'adressent aux personnes âgées, malades, accidentées ou handicapées, tributaires d'une aide extérieure. Grâce au soutien prodigué, elles peuvent demeurer dans leur environnement familial ou regagner plus rapidement leur foyer suite à une hospitalisation.

Les CMS offrent des prestations variées. Ils apportent leur aide en cas de :

- maladie
- accident
- handicap
- grossesse à risque et suite à l'accouchement
- convalescence
- situations de crise

Ils procèdent à une évaluation de chaque situation, prodiguent des conseils, encadrent les soins infirmiers et la vie quotidienne. Selon les régions, les CMS proposent des repas à domicile, des moyens auxiliaires en prêt (rollator, siège de bain, coussin anti-escarres, etc.) ou en location (chaise roulante, lit électrique, etc.).

Une demande de prestation est à adresser directement au [Centre médico-social de votre région](#). Les soins sont prodigués sur prescription médicale et sont remboursés par l'assurance maladie de base. Les prestations d'aide sont à la charge du patient, respectivement à celle de son assurance complémentaire dans certains cas.





Tarif des prestations d'aide pratique